

# Flash Infos n°22-04

## 11 novembre 2022

[www.snapseducation.fr](http://www.snapseducation.fr)



### **Une revalorisation historique de nos indemnités se profile !**



Le SNAPS avait demandé une revalorisation conséquente : il a été entendu ! La loi de finances 2023 intègre une revalorisation sans précédent de nos indemnités. Depuis toujours, elles étaient nettement plus faibles que la moyenne des autres corps de catégorie A de l'Etat. Grâce au Grenelle de l'Education, pour la première fois dans notre histoire, nous pouvons gommer cette injustice. A terme, la rémunération annuelle de chaque PTP augmenterait de 3000€ !

Depuis plusieurs mois, le SNAPS œuvre auprès du ministère pour que les évolutions salariales issues du Grenelle de l'Education bénéficient aussi aux PTP JS. Alors que les ministères sociaux avaient toujours refusé la moindre augmentation de nos indemnités, le rapprochement avec l'Education nationale nous offre une **opportunité historique**.

Depuis plusieurs semaines, le SNAPS sait que le projet de loi de finances 2023 comprend une **revalorisation importante de nos indemnités**, progressive sur 3 ou 4 ans, dont l'objectif est de porter nos montants moyens au niveau de ceux des attachés d'administration. Ces mêmes attachés bénéficient actuellement, au sein du MENJ, d'un plan de revalorisation conséquent obtenu par l'UNSA-Education, visant à les rapprocher des moyennes indemnitaires des autres ministères.

Depuis plusieurs jours, le SNAPS travaille pour que le **minimum** de nos indemnités rejoigne celui des corps de catégorie A du MEN comparables, c'est-à-dire **9000€ par an**. Alors qu'aujourd'hui, la moyenne des indemnités versées aux PTP s'établit autour de 6000€.

Mais depuis plusieurs années, le SNAPS s'**oppose vigoureusement** aux tentatives de notre administration pour nous imposer le RIFSEEP, car ses effets négatifs sont bien identifiés. Le SNAPS n'est pas demandeur d'une telle réforme. Au contraire, nous considérons que nos indemnités de sujétions, dans leur forme actuelle, constituent le dispositif **le plus adapté à nos métiers**.

Si la volonté de lier revalorisation et RIFSEEP devait se confirmer dans les jours à venir, nous devons choisir entre maintien de notre régime actuel sans augmentation et opportunité salariale avec adhésion au RIFSEEP. Le SNAPS consulterait immédiatement ses adhérents pour ajuster sa position.



**Les PTP contribuent à la continuité éducative dans les champs péri et extra-scolaire. Leurs similitudes avec les corps enseignants doivent être préservées.**